MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Affaire suivie par :

Sylvie VENAIL
IEN mission EOLVE
Ce.icc13b@ac-paris.fr
Tél : 01 44 62 42 01

Virginie Massuet
Téléphone : 01 44 62 49 75
virginie.massuet@ac-paris.fr
CPC 13B

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
12, boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

Paris, le 05 mars 2018

Le Directeur académique des services de l'Éducation nationale,
chargé des écoles et des collèges

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles élémentaires
s/c
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

18AN0030

Objet : Enseignement optionnel de langue vivante étrangère, utilisant les compétences d'enseignants rémunérés par des états étrangers dans le premier degré : préparation de la rentrée scolaire 2018.

Cette circulaire a pour vocation de vous présenter le calendrier et les procédures à respecter et de vous éclairer sur les actions à mener dans le cadre du dispositif.

1 – ENSEIGNEMENT OPTIONNEL DE LVE

L'enseignement optionnel de LVE est ouvert à tout enfant dont la famille souhaite l'inscription, **dans la limite des places disponibles**.

La campagne de pré-inscription pour l'année 2018-2019 se déroulera **du lundi 12 mars au vendredi 23 inclus**. Afin d'informer les familles et de recueillir les demandes d'inscription, vous veillerez à une large diffusion, auprès de tous les élèves de l'école élémentaire, du formulaire d'inscription unique répertoriant toutes les langues.

Vous renseignerez également les parents, à leur demande, sur l'implantation actuelle des cours dans les écoles dites « pôle d'accueil » Cf annexe 2.

Pour faciliter la diffusion de l'information, une affiche sera disponible auprès du secrétariat de chaque circonscription (deux exemplaires par école).

Les formulaires renseignés et signés par les familles doivent être remis au directeur **au plus tard le vendredi 23 mars 2018**; ils serviront de justificatif d'inscription ou de réinscription.

Vous informerez les professeurs des enseignements optionnels exerçant dans votre école que les pré-inscriptions et inscriptions de rentrée relèvent uniquement des directeurs.

2 – PROCEDURE POUR LA PERIODE DE PRE -INSCRIPTION

Vous trouverez :
Annexe 1 le formulaire d'inscription académique destiné aux familles.
Annexe 2 Le tableau des implantations 2017-2018.Il n'est qu'indicatif car il est susceptible de modifications sur avis de l'IEN de circonscription.
Annexe 3 (à destination des CPC en charge du dossier et des directeurs. Le tableau enquête préparation de la carte d'implantation pour la rentrée scolaire 2018 à l'aide duquel les directeurs recensent le nombre d'inscriptions prévisionnelles par langue pour 2018—2019
Annexe 4 (à destination des IEN) Tableau Enseignement optionnel de LVE. Avis des IEN de circonscription.

Chaque directeur communiquera au secrétariat de circonscription **au plus tard le 30 mars 2018,** le tableau annexe 3 renseigné. Les fiches individuelles d'inscription seront archivées au niveau de l'école.

La circonscription effectuera la synthèse des annexes 3 et renverra cette synthèse à virginie.massuet@ac-paris.fr. pour le 13 avril 2018 délai de rigueur.
Il appartiendra à chaque inspecteur de circonscription de demander la reconduction (RD), la création (CD) ou la suppression (SD) en renseignant l'annexe 4.Retour à virginie.massuet@ac-paris.fr pour le 13 avril 2018 délai de rigueur.

J'appelle votre attention sur l'importance de la fiabilité de ces données pour les décisions d'ouverture de nouveaux cours et du maintien ou de la fermeture des cours actuels.

Je vous remercie pour votre collaboration.

Pour le directeur de l'académie de Paris,
Pour la secrétaire générale de l'enseignement scolaire,
et par délégation,
Inspecteur de l'Education Nationale
Adjoint au DASEN Chargé des écoles et des collèges

signé
Emmanuel DESCHAMPS

Annexe: Le formulaire d'inscription à renseigner par les familles.